

## CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 22/05/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Azay Le Ferron, se sont réunis à dix-neuf heures trente à la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le quinze mai deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été affichée le 15 mai 2023

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Achat partie terrain AE 322
- Bail emphytéotique Maison Combe CDC Cœur de Brenne
- Demande adhésion Epicerie Sociale Solidaire
- Demande subvention ADMR, Cinéma le Foyer
- Participation SPA
- Questions diverses

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes. MAROTTE Marie-Thérèse. LIDON Michèle. BIDAULT Virginie. LEDOUX Marie-Noëlle. Virginie MAUBOIS. Mrs. JUBERT Christophe. ROUX Patrick. Christian DUBREUIL. CELLERIN Gilles.

### **ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme CHERENCE Aline. Mrs GUENIN Alain. BLANCHET Amélic. TORTISSIER Bruno. THOMAS Gilles. LAVERGNE David.

### **PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Isabelle FEIGNON, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Marie-Thérèse MAROTTE** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023**

Le procès-verbal du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. 20230522-01 achat partie terrain AE322 (scrutin public)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion de chantier de la CDC Cœur de Brenne, il convient de refaire une délibération pour l'achat d'une partie de terrain avec une surface moins importante (environ 30 m<sup>2</sup>) derrière le bâtiment cadastré AE 323 afin de pouvoir effectuer des ouvertures sur le bâtiment. Ce terrain appartient à Mme Martel. Monsieur le Maire propose d'acheter cette partie de terrain pour un prix de 600.00€ en précisant qu'un mur de 2.20 m fini sera construit par la CDC Cœur de Brenne en même temps que les travaux de réfection du bâtiment cadastré AE 323.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet achat pour un montant de 600.00€ auquel s'ajouteront les frais de géomètre et de notaire. Il précise que ce montant a été prévu au budget Principal.

### **3. 20230522-02 bail emphytéotique maison combe (scrutin public)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CDC Cœur de Brenne a décidé de réhabiliter le bâtiment dit de « la Maison Combe » pour y accueillir le CPIE. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de conférer à la Communauté de Communes Cœur de Brenne, par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, un droit réel immobilier sur l'ensemble immobilier (uniquement la partie bâtiments) cadastré AE n°240 et 323. Il précise que la redevance annuelle sera de 12 € payable à terme échu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition en précisant que l'acte sera rédigé par Maître Bruno Luthier à Mézières en Brenne.

### **4. 20230522-03 demande adhésion Epicerie Sociale Solidaire (scrutin public)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'épicerie Sociale Solidaire qui nous sollicite pour des aides financières afin d'assurer la continuité de ce service. Cette aide financière serait de 50.00€ pour l'adhésion et d'une participation 0.50€ par habitant. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'Epicerie Sociale Solidaire pour un montant de 50.00€ et de participer pour la prestation de service pour 0.50€ par habitant.

#### **5. 20230522-04 subvention ADMR (scrutin public)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'ADMR qui nous demande une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADMR.

#### **6. 20230522-05 subvention association le Foyer (scrutin public)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association le Foyer (salle de cinéma et spectacle basée à Tournon Saint Martin) qui nous demande une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix pour (P. ROUX), 2 abstentions (V. BIDAULT, V. MAUBOIS) et 6 voix contre refuse d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'association Le Foyer.

#### **7. 20230522-06 participation SPA (scrutin public)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année nous participons financièrement aux frais de fonctionnement de la fourrière Départementale Animale de la Société Protectrice des Animaux selon la convention signée en 1998 qui se renouvelle tacitement tous les ans. Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention car depuis plusieurs années, la SPA ne respecte plus les conditions citées à l'article 1 à savoir « la société s'engage à mettre en œuvre sur appel de la Commune et dans un délai de 48 heures, les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux capturés préalablement par la Commune et notamment les chiens et les chats en état de divagation sur le territoire de la commune et dont les propriétaires ne peuvent être identifiés, à les transporter en son centre d'accueil, ... ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de dénoncer la convention au 31/12/2023 et de ne plus participer financièrement à compter de 2024.

#### **8. Questions diverses**

- Embauche salarié au service technique pour remplacement pendant les congés
- Repas salariés le 02 septembre 2023
- brèves



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h50.

Le Maire,  
Christophe JUBERT

Le Secrétaire  
Marie-Thérèse MAROTTE